

Les centres d'accueil et d'activité de jour en Mayenne

Les Centres d'Accueil et d'Activité de Jour (CAAJ) ont pour vocation d'accueillir une population mixte d'adultes en situation de handicap. Au sein des CAAJ, des activités variées et structurées, programmées à un rythme régulier dans un but de maintien de repères sécurisants sont organisées afin de :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement,
- Prendre en compte les besoins fondamentaux
- Identifier les potentialités de chacun
- Développer des apprentissages
- Maintenir les acquis.

Quelles sont les modalités de prise en charge ?

Les centres d'accueil et d'activités de jour concernent seulement les personnes en situation de handicap :

- ayant une orientation vers foyer de vie et rentrant au domicile des parents le soir, ou
- celles nécessitant une orientation vers la SAESAT (section annexe d'établissement et service d'aide par le travail).

Comment formuler une demande d'orientation vers un CAAJ ?

Pour bénéficier de cette orientation, il convient d'en faire la demande auprès de :

Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL cedex
Tél : 02 43 677 577
Fax : 02 43 59 96 40
Courriel : mda@lamayenne.fr

▪

•

Les centres d'accueil et d'activité de jour en Mayenne (PDF - 671.5 Ko)